

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Présents : Monsieur HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MUSEL, DOMBLIDES, MM. BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes LEMBEZAT (pouvoir à M. BOUNINE), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. DESPLAT), MARQUEHOSSE (pouvoir à Mme BEUSTE), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), CONEJERO (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

Secrétaire de séance : M. WILS

22 – 83 - MODIFICATION DES HORAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES DU CENTRE ET DES SOARNS

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, conseillère municipale :

La ville d'Orthez/Sainte Suzanne a repensé la répartition des enfants entre l'école primaire du Centre et l'école primaire des Soarns pour la rentrée de septembre 2022.

L'école primaire des Soarns accueillera les élèves de petite section – moyenne section – grande section des secteurs géographiques du Centre et des Soarns et deviendra, par conséquent, une école maternelle.

L'école primaire du Centre accueillera les élèves de CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 des secteurs géographiques du Centre et des Soarns et deviendra une école élémentaire.

Cette nouvelle organisation a été approuvée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), par la région Nouvelle Aquitaine, organisatrice des transports scolaires et validée par les deux conseils d'école.

Afin d'optimiser le fonctionnement, de nouveaux horaires sont mis en place.

Un transport scolaire organisé par la région Nouvelle Aquitaine, permettra le déplacement des élèves entre les deux écoles le matin et/ou le soir.

Il est proposé que les temps de transport soient gratuits ainsi que les temps d'accueil périscolaire correspondant sur les deux écoles.

	Année 2021/2022			Année 2022/2023	
	Centre	Soams		Centre	Soams
accueil du matin	7h15-8h20	7h15-8h20		7h15 - 8h20	7h15 - 8h20
accueil du matin gratuit	/	/		8h20 - 8h35 (départ du bus)	8h20 - 8h50
Bus gratuit	/	/		oui	oui
temps scolaire	8h30-11h30	8h30-11h30		8h30-11h30	9h-12h
pause méridienne	11h30-13h30	11h30-13h30		11h30 - 13h05	12h00 - 13h20
temps scolaire	13h30-16h30	13h30-16h30		13h15-16h15	13h30-16h30
ELEMENTAIRE					
Goûter & étude surveillée gratuit	16h30-16h50	16h30-16h50		16h15 - 16h50	16h30 - 16h50
	16h50-17h30	16h50-17h30		16h50 - 17h30	16h50 - 17h30
Accueil du soir	17h30-18h30	17h30-18h30		17h30 - 18h30	17h30 - 18h30
bus gratuit	/	/		oui	oui
MATERNELLE					
Accueil du soir gratuit	16h30-16h40	16h30-16h40		/	16h30 - 16h40
Accueil du soir	16h40-18h30	16h40-18h30		16h50 - 18h30	16h40 - 18h30
Bus gratuit	/	/		oui	oui

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour - 4 contre (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE) - 1 abstention (M. DELTEIL) :

- valide cette nouvelle organisation,
- approuve la gratuité des transports et des temps d'accueil périscolaire dans le cadre de l'organisation scolaire présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 5 juillet 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le 11 JUIL 2022

